

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Paga é mouri, arré
nous presso**

Payer et mourir rien ne
presse



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT

N° 63
PRINTEMPS 2011

Editorial

Et voici le printemps ! Forcément il revient chaque année et dans la bataille air chaud venu de l'équateur et air froid venu du pôle, c'est assurément l'air chaud qui va l'emporter...

Attention au beau temps qui revient les gelées ne sont pas loin.... Mais qu'est ce que j'écris là ! Je ne m'adresse pas à des parisiens ...

Le printemps c'est toujours la vie qui reprend, la vitalité qui repart, les projets que l'on se promet de réaliser.

A vous tous je souhaite un très beau printemps et que l'énergie qu'il apporte vous emmène vers des jours heureux.

Catherine Laborde

Le Petit Saint Montais est la revue des adhérents du Foyer Rural de Saint Mont et ne dépend pas de la mairie, même si vous pouvez lire les comptes rendus expurgés des conseils municipaux.

**N'oubliez d'acheter votre
carte du Foyer Rural
(10€ par an et par famille)
auprès de Bernadette BOUEILH
(dépôt journaux et gaz)
pour continuer à recevoir
le Petit Saint Montais**

Dans quelques jours (25, 26 et 27 mars) nous fêterons le VIN DE SAINT MONT.

Cette année est plus particulière, puisque le Vin de Saint Mont vient d'obtenir l'**AOP** (Appellation d'Origine Protégée) qui est l'ancienne **AOC**. (Appellation d'Origine Contrôlée)

Comme chaque année vous pourrez déguster un repas « tout canard » (13€ vin et café compris).

Un marché artisanal vous est proposé dans les rues du village ainsi qu'une exposition de peintures dans l'église Saint Jean Baptiste.

La mise en perce se tiendra à 11h dans le parc du Monastère.

Un fléchage vous y conduira directement.

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- Album photos pages 3 à 5
- La Vie du Village pages 6 et 7
- Conseil Municipal pages 8 à 16

La vie du village

Nouvelles en bref de A à Z

ASSM :
Les permanences ont lieu tous les **lundi de 10h à 12h**, à la Maison des Associations. N'hésitez pas à faire appel aux bénévoles pour tous vos problèmes sur les questions administratives ou autres. Il est bien évident que tous les bénévoles sont tenus au secret « professionnel ».

Commerces : Un boucher ambulant et Émilie (fruits et légumes) sont présents tous les mercredi à partir de 11h, devant le foyer.

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 5 avril, 3 mai et 1er juin 2011**.

Crottes de chiens : Les propriétaires de chiens du vieux village peuvent-ils ramasser les excréments de leurs animaux favoris ?
OUI c'est une nécessité pour que les rues soient propres.

Fête du Vin :
Prochaine réunion de préparation de la Fête le 11 mars. RDV à la maison des associations à 20h30.
N'oubliez pas de venir chercher vos costumes.

Mairie : Les travaux de la nouvelle mairie sont terminés.
Les horaires d'ouverture sont : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Pizza : tous les jeudi soir à partir de 18h un pizzaïolo vous attend devant la Maison des Associations.
Vous pouvez commander par téléphone au 06 47 29 33 14.

Site mairie : Le site de la Mairie vient d'être créé.
www.mairie-saintmont.com
et dans quelques temps :
www.mairie-saintmont.fr
Ce site vous permet d'avoir toutes les informations de la mairie et surtout de pouvoir faire vos démarches administratives (carte identité, extrait d'acte de naissance...) directement par internet.

Ceci est pour vous un gain de temps inestimable.

En plus vous trouverez des liens sur d'autres sites locaux comme celui du Foyer Rural, du Monastère, de la Cave...

Si vous-même avez un site merci de nous le faire connaître afin que nous puissions le mentionner.

L'album photos en vrac du 1er trimestre



L'album photos .. 1er trimestre 2011



L'album photos .. 1er trimestre 2011



Vous remarquerez que les photos sont en vrac et qu'elles représentent les dernières soirées du village. A vous de les retrouver. Du 1er de l'An, à la soirée chasse, en passant par la soirée poule au pot, de la crêpe party de l'atelier terre, la réunion organisée par la Mairie pour présenter son bilan, ou les travaux pour l'assainissement....

La vie du Village

Triangle des Bermudes

Saint Mont va-t-il devenir un nouveau « triangle des Bermudes », ce lieu du nord de l'Atlantique où des phénomènes inexplicables se produisent régulièrement ?

On pourrait le penser quand on sait ce qui se passe depuis quelques temps au lotissement Boutillet.

Les chats du quartier et même de plus loin, sont attirés, comme fascinés par la réserve d'eau incendie. Celle-ci est pourtant fermée par un grillage mais ils passent par-dessus et vont se jeter dans l'eau croupie. (un faisan les a accompagnés il y a quelque temps !!!)

On connaît les échouages massifs de baleines sur les plages, ici ce sont les suicides de chats. Comme chacun le sait, le chat est un véritable équilibriste partout sur la planète, il peut marcher sur une branche d'à peine 3 cm de diamètre pour s'approcher d'un oiseau sans tomber, mais sur cette cuve où les rebords sont larges et en pente douce, il tombe. Phénomène inexplicable !!

Au village il y a 19 chats, 4 piscines aux abords verticaux, donc sans prise possible et il n'y a jamais eu d'accidents de la sorte ... pourvu que ça dure.

Pour avoir posé la question à un vétérinaire sur ces noyades inexplicables, il pense que le chat est assez intelligent pour ne pas se jeter à l'eau. S'il voit un oiseau ou une autre bestiole il sait que l'eau est un danger et il n'ira pas.

Le « nouveau triangle » aurait-il un bras invisible ??

Régine Chapel

NDLR : un petit chien a été trouvé le 24 février noyé dans cette réserve

Les Joyeux Compagnons

Calendrier des manifestations

Mardi 5 avril à 14h30 réunion du Club à la Maison des Associations à St Mont

Jedi 28 avril Fête du Mouzon à Auch. Si vous désirez y aller, vous pouvez vous inscrire auprès de Marie Claude Duvignau 05 62 69 69 85

Samedi 4 juin : Marche intergénérationnelle. RDV à 9h30 au Foyer Rural de St Mont. A 12h30 pique nique tiré du sac. Le Club des Joyeux Compagnons vous offrira l'apéritif et le dessert. L'après midi nous organiserons divers jeux.

Marie Claude Duvignau
Présidente

Dernières nouvelles : les poubelles du chemin du Lamerot ont déménagé. Elles se trouvent maintenant entre le foyer et l'école dans un passage réalisé à cet effet.

L'atelier terre participe le 9 avril au Forum des Associations organisé par Riscle

La Vie du Village



Laurent Fortin, âgé de 43 ans et fort d'un CV consistant, vient de prendre la direction générale des **Producteurs Plaimont**, à Saint-Mont.. Parmi ses principaux objectifs : poursuivre le développement à l'export et la structuration des marchés France.

Originaire de l'Aveyron, Laurent Fortin, fort d'une longue expérience professionnelle internationale dans le vin. Après avoir passé 5 ans en Asie avec le groupe Pernod Ricard, puis dirigé sa propre structure d'importation-distribution aux USA, il intègre Cognac Camus. Depuis 2006, il était Directeur Général et Président de Cannon Wines Ltd, filiale Amériques des Groupes AdVini, Kriter-Patriache SOREVI, Adams French Vineyards & Adams Wine Group.

S'appuyant sur les équipes en place, Laurent Fortin aura pour mission de conforter et développer les positions prises par Plaimont à l'exportation où l'entreprise réalise 55 % de ses ventes. Il poursuivra également la structuration des marchés France en renforçant les partenariats avec les distributeurs du réseau CHR et de la Grande Distribution.

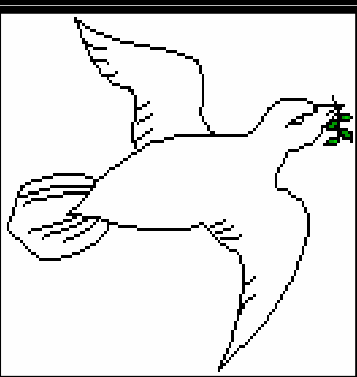
Ce qui l'a séduit chez les Producteurs Plaimont ? « Une vraie histoire, une vraie légitimité de terroir ». Et bien sûr, le plaisir de venir vivre avec sa famille américaine dans le Gers, symbole fort de l'art de vivre.

PLAIMONT EN CHIFFRES

- 1 000 producteurs – 5 300 ha de vignes – Appellations Saint-Mont, Madiran, Pacherenc, Vin de Pays des Côtes de Gascogne (Colombelle et Florenbelle), du Gers, du Comté Tolosan, du Condomois.
- 450 000 hl vinifiés.
- 200 salariés.
- 19 000 m² de chais climatisés.
- 38 millions de bouteilles vendues dans 30 pays et sur 5 continents.
- 70 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé.

THIERRY PERARDELLE

Journaliste Vins et tourisme en France



A l'heure d'imprimer le Petit Saint Montais, nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de notre compatriote Mathilde Boueilh.

Née le 27 décembre 1915 à Urgosse, Mathilde Van Daele, maman d'une petite Yvette, arrive à Saint Mont dans les années 30 et épouse Elie Boueilh le 22 juillet 1937 avec lequel elle aura 4 fils : Serge, Michel, Jean-Claude et Yves.

Elle élèvera sa nombreuse famille avec courage. Son époux, Elie, décédera en février 2000.

Elle passera une retraite tranquille dans sa maison construite au bord du Saget entourée de ses enfants grands et petits et plus particulièrement de Marcelle et Michel qui l'accompagneront courageusement jusqu'à sa fin de vie.

Elle s'est éteinte le 16 mars 2011 au matin.

Nous présentons nos vives condoléances à tous ceux qui sont touchés par ce deuil, ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants.

En direct du conseil municipal

Mercredi 1er décembre 2010

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération sur l'école (transfert dans la nouvelle école de Saint-Germé)

M. le Maire relate à l'assemblée la réunion qui s'est tenue à la mairie de Riscle en présence de l'inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de CONDOM. Cette dernière a évoqué la suppression d'un poste d'enseignant sur le regroupement pédagogique intercommunal Lelin-Lapujolle / Saint-Germé / Saint-Mont au vu des effectifs et a précisé que son choix se porterait sur l'école de la commune de Saint-Mont, tout en laissant un temps de discussion aux élus.

Le président de la CCMVA a précisé que la collectivité s'engageait dans la construction d'une école neuve à Saint-Germé et que cet effort devait être accompagné par la conservation des 5 postes actuels.

Le maire a précisé qu'aujourd'hui, seule l'école de Saint-Mont était aux normes et qu'il n'imaginait dans l'état actuel la fermeture d'une classe dans cette école en cas de suppression de poste d'enseignant puisque l'école de Lelin-Lapujolle n'est pas aux normes (surface de classe trop petite) et que l'école de Saint-Germé est abritée dans des modules préfabriqués. Aussi, il maintient son désir de conserver à la rentrée 2011 les deux postes d'enseignants à l'école de Saint-Mont mais précise que, si le nombre de postes est toujours de quatre, le transfert d'un poste pourra être effectué lors de la livraison de la nouvelle école de Saint-Germé.

Puis M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- Approuve la position du président de la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour sur le maintien des cinq postes dans l'ensemble du R.P.I.,
- Refuse, en cas de suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I., toute fermeture de classe à l'école de Saint-Mont pour la rentrée 2011 tant que l'école de Saint-Germé n'est pas achevée,
- Accepte, dès la livraison de la nouvelle école de Saint-Germé et si le nombre de postes est toujours de quatre au sein du R.P.I., le transfert d'un poste dans ladite école (soit 3 classes) et le fonctionnement de l'école de Saint-Mont à 1 classe.

Délibération sur les routes (CCMVA)

M. le Maire présente à l'assemblée la définition suivante de la voirie d'intérêt communautaire :

DEFINITION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont considérées d'intérêt communautaire :

Les voies classées « voirie communale » lorsqu'elles satisfont l'une des cinq conditions suivantes :

1 Les voies assurant la liaison de deux routes départementales.

2 Les voies assurant la liaison de deux communes sous condition qu'il n'existe pas de routes départementales prioritaires.

3 Les voies desservant des activités économiques engendrant un trafic de poids lourds important.

4 Les voiries à l'intérieur de l'agglomération.

5 Les places.

6 Les voies de circulation des zones artisanales de la communauté de communes.

L'embellissement reste de la compétence de la commune. Est considéré comme de l'embellissement tout ce qui n'est pas indispensable à la conservation, à l'exploitation et à la sécurité de la voie.

Puis M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :

- d'accepter la définition de voirie d'intérêt communautaire.

- d'accepter la modification des statuts de la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour (CCMVA).

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la CCMVA et à la Sous-préfecture.

Sébastien FAURE interroge le Président de la commission voirie de la CCMVA pour les places. Christian TOLLIS répond que seul le revêtement sera pris en compte. Il informe également que le percepteur a refusé le paiement par la commune du parking de la rue Sainte Barbe compte tenu du fait que cette compétence est assurée, à ce jour, par la CCMVA. Cette structure paiera donc le parking.

Demande de subvention de l'école de musique de RISCLE

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la lettre du maire de RISCLE qui concerne une demande de subvention de fonctionnement de l'école de musique de RISCLE.

Actuellement, cinq saint montais prennent des cours de musique. Le calcul effectué par la mairie de RISCLE pour aider au fonctionnement de l'école de musique est de 500 € par participant, soit 2.500 € pour la commune de Saint Mont.

Monsieur le Maire rappelle l'importance des pratiques culturelles au sein d'un territoire rural mais rappelle aussi la volonté de la municipalité d'axer l'action sur les personnes nécessitant une aide sociale. Il rappelle que la municipalité va aider certains habitants à se raccorder à l'assainissement collectif. Il souhaite que les aides puissent aussi être destinées aux associations prenant en charge les personnes de catégories socio-professionnelles très défavorisées.

En direct du conseil municipal

Il souhaite aussi que cette école de musique, à vocation intercommunale comme le montre la liste des inscrits, soit plus inscrit dans une politique de la communauté de communes que dans une politique communale.

Il ne souhaite pas participer à hauteur de la somme demandée mais peut effectivement trancher sur une subvention globale et forfaitaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :

d'approuver le choix du maire de ne pas verser la somme demandée à la mairie de Riscle pour le fonctionnement de l'école de musique,

d'autoriser monsieur le Maire à adresser un courrier en ce sens au maire de la commune de RISCLE.

Devis de ralentisseurs

Monsieur le Maire rappelle l'enquête effectuée par les services départementaux de la voirie sur l'entrée sud et l'entrée est du village. Des enregistreurs avaient été positionnés pendant un mois (décembre 2009) et des vitesses moyennes sur l'entrée sud avaient été relevées, soit plus de 70 kilomètres/heure quelque soit le véhicule. Il était convenu de mettre en place un dispositif pour ralentir les véhicules entrant et sortant par l'entrée sud sur la D 946 dite route d'Orthez.

Les premiers projets des services du Conseil Général consistaient en un aménagement de voirie dont le moins coûteux était évalué à 85.000 € dont 15.000 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire, lors du congrès des maires à Paris, a pu tester un ralentisseur agréé et subventionnable qui coûterait 6.470 € hors taxe posé avec signalisation afférente. Il a fait établir un simple devis, pouvant être annulé à tout moment, puisqu'il a été établi sous réserve d'obtention de subvention. Il propose donc la pose de ce ralentisseur si le département accepte de le subventionner.

Christian TOLLIS informe qu'il faut l'accord du Conseil Général et que cette compétence est de la CCMVA. Ce projet ne dépend donc pas de la commune.

Contrat CEDRALIS

Michel PETIT présente l'offre à 1 300 € pour un message d'alerte. TROP cher. Voir avec un autre prestataire.

Notation des agents

Michel PETIT fait part des entretiens avec les agents et de la notation. Une proposition a été faite afin que certains personnels soient reclassés.

Délibération pour prise en charge de l'embellissement

M. le Maire a présenté à l'assemblée les travaux en cours.

Dans le cadre du chantier de la rue Sainte-Barbe, la C.C.M.V.A. a procédé à la rénovation de la route suite à des travaux d'assainissement assurés par le S.I.E.B.A.G. de RISCLE.

A l'occasion de ces travaux, la municipalité a souhaité procéder à l'embellissement de la chaussée et y apporter

des matériaux de grande qualité.

La participation de la commune au coût réel se traduira par un fonds de concours à hauteur de 50 % des travaux engagés.

Puis M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :

d'accepter la participation financière de la commune au coût réel des travaux de la rue Sainte-Barbe,

de traduire cette participation par un fonds de concours de 50 %,

de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la CCMVA et de signer tous documents concernant cette prise en charge financière (convention, devis, facture ...)

Christian TOLLIS précise que le montant des travaux devrait s'élever à 39 441 €HT au total.

Etude des offres et choix de la banque pour le prêt relais

Lors du précédent conseil municipal et sur proposition de l'adjoint chargé des finances, il avait été décidé afin d'assurer les dépenses de fin d'année en attendant les recettes de 2011 d'emprunter à très court terme une somme de 100.000 €

L'appel a été lancé auprès des différentes banques et les offres ont été étudiées :

Crédit Agricole Pyrénées Gascogne : 1,85 %

Crédit Agricole Aquitaine : 2,30 %

Caisse d'Epargne : 1,86 %

Banque Populaire Occitane : 1,2467 %

Monsieur le Maire propose donc de choisir le mieux disant, c'est-à-dire, le taux de 1,2467 % proposé par la Banque Populaire Occitane.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide : de choisir d'effectuer ce prêt relais pour un montant de 100.000 € à la Banque Populaire Occitane et d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous documents utiles à l'obtention du prêt et à l'ouverture d'un crédit de trésorerie.

Virements de crédits

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des remarques effectuées par le trésorier payeur de Riscle concernant le paiement des travaux d'eaux pluviales réalisés par le S.I.E.B.A.G. et les travaux d'embellissement réalisés par la C.C.M.V.A. (les dépenses doivent être au chapitre 23 et non au chapitre 21).

Deux délibérations avaient été prises :

- le 4 novembre 2009 : Travaux de collecte des eaux pluviales : convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- le 1er décembre 2010 : Prise en charge de l'embellissement de la rue Sainte-Barbe.

Puis il propose de modifier le budget de la façon suivante afin de mandater les maîtres d'ouvrage :

En direct du conseil municipal

SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses

Avances sur immobilisations :	238	+ 82.651 €
Achat de terrain :	2111	- 27 000 €
Constructions bâtiments publics :	2131	- 6 651 €
Réseaux divers :	2153	- 49 000 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- approuve les modifications relatives au budget,
- autorise monsieur le maire à l'acter auprès du trésorier payeur, à mandater les paiements auprès des organismes prestataires (SIEBAG et CCMVA) et à signer tous documents permettant cette opération.

Travaux mairie

Christian TOLLIS suit le chantier avec des élues. Il devrait être terminé en décembre. Pas de problème.

Puis il demande quelle couleur doit-il donner à l'architecte pour le mobilier. Compte tenu des bureaux et du sol gris, le bordeaux est choisi.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la mairie. Certains marchés ont été majorés, d'autres ont été minorés. Il donne donc la liste arrêtée par l'architecte HIRIGOYEN et propose donc les avenants aux marchés en cours :

ACCESSIBILITE :

Lot n° 1 : Entreprise ACCHINI : Moins valeur de 5.184,66 € due à la pose de candélabres par la société ETDE comme prévu dans la délibération n° 2010/030 du 1^{er} septembre 2010

AMENAGEMENT :

Lot n° 11 : Entreprise LARBIOU : plus valeur de 2.253,26 € due à la modification des luminaires, au réseau informatique et aux prises supplémentaires.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :

- d'accepter les avenants tels qu'ils sont présentés,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants et à procéder à leur recouvrement une fois les travaux effectués.

Travaux à programmer

Jean-Pierre JEGUN s'occupe du grillage au niveau des vignes en face de la maison des associations afin d'éviter la chute de pierres. Il donnera les consignes à Daniel. Les illuminations de Noël seront mise en place dimanche.

Point sur les commissions

RAS.

Questions diverses.

1/ Projet de réhabilitation de la gravière proposé par GAMA

Jacotte FEUGERE expose qu'il est difficile de se prononcer sur une réhabilitation dans 25 ans du site.

Michel PETIT précise que lors de la dernière rencontre, il avait posé des questions orales et que les élus de Saint-Germé avaient réalisé un écrit. Il n'a pas reçu de réponse

par rapport au fonctionnement mais pour l'aménagement les questions étaient presque les mêmes pour les deux communes. Puis il redonne lecture du courrier de GAMA afin de revoir certaines précisions. Sébastien FAURE évoque le problème de la route et émet des réserves sur les plantations.

Christian TOLLIS souhaite que la rétrocession au domaine public soit également mise sur la délibération.

Michel PETIT propose une remise en état conforme au plan présenté. Suite à cet accord, la délibération sera ainsi rédigée :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier présenté par GAMA pour la réhabilitation de la gravière à l'issue de sa période de fonctionnement. Ce dossier se compose d'une carte des terrains réaménagés en zone de loisirs et d'un ensemble de questions et de réponses apportées par GAMA.

Il invite donc le conseil municipal à étudier ce dossier et à se positionner sur le projet. L'ensemble des questions soulevées est donc étudié.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère et décide :

d'approuver le projet de réhabilitation de la gravière présenté par GAMA sous réserve :

d'arboriser la bande enherbée entre les deux lacs de Lamoussette et la D 262,

de déplacer la voie communale de Saint-Germé traversant l'aire de loisirs au Nord du lac de Lamoussette Nord,

d'avoir l'entière jouissance des deux lacs de Lamoussette dans les 25 ans effectifs après le début de l'exploitation et rétrocession au domaine public (que ce soit une collectivité ou un syndicat intercommunal qui sera propriétaire)

d'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

2/ Formation au secourisme

Monsieur le Maire rappelle le projet de former au Prévention Secours Civique 1^{er} niveau (PSC1) l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun puisse être personne ressource en matière de sécurité dans le village. Il ouvre aussi la formation aux employés communaux et à des habitants du village.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gers propose de former les personnes désireuses d'obtenir ce PSC1 ou d'avoir une remise à niveau.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :

d'accepter la mise en œuvre de cette formation pour les personnes concernées,

d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS pour cette formation,

de financer cette formation pour les élus (6) et les employés communaux (3) (50 € par personne),

En direct du conseil municipal

d'autoriser monsieur le Maire à engager cette dépense de 450 €

3/ Election d'un délégué

Sébastien FAURE, délégué suppléant à la communauté de communes des monts et Vallées de l'Adour, présente au conseil municipal sa démission.

Le Maire interroge les membres pour connaître un successeur. Les délégués titulaires sont :

Michel PETIT, Christian TOLLIS et Joël BOUEIHL

Les délégués suppléants sont :

Jacques DUBOS, Geneviève LABORDE.

Marie-Claude DUVIGNAU se porte candidate. Le conseil municipal vote. Elle est élue à l'unanimité (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Marie-Claude DUVIGNAU est désignée suppléante. La présente délibération sera transmise à la CCMVA.

Christian TOLLIS explique à Marie-Claude qu'en tant que membre du conseil d'administration de l'Office du Tourisme, elle ne pourra plus y siéger car la compétence sera communautaire à compter du 01 janvier 2011. Si elle souhaite y siéger, elle devra proposer de faire partie de la commission tourisme et postuler afin de représenter la CCMVA au sein de l'Office de Tourisme.

4/ Présentation du rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique pour que les voies de La Manive et de Tombille deviennent publiques

Il fait lecture de ce rapport et notamment commente les avis positifs et les avis négatifs.

Puis il lit la conclusion du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Il précise les futures étapes de cette opération (et notamment attente de l'arrêté du préfet)

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

approuve le rapport du commissaire enquêteur, autorise monsieur le maire à signer tous les documents permettant la poursuite de l'opération.

5/ Divers

Monsieur le Maire demande qui veut bien le représenter aux réunions suivantes :

Seuil de Lacaussade-canal du Tarsaguet le 9 décembre à

Riscle : Marie-Claude DUVIGNAU

Assemblée générale Alfa 32 le 9 décembre à Riscle :

Sébastien FAURE.

Geneviève LABORDE interroge sur l'achat du feu d'artifice pour le 31 décembre 2010. Non. Elle demande également l'achat des panneaux d'affichage comme à Riscle. A voir.

Jacques DUBOS évoque le problème de l'entrée des entreprises dans le cimetière communal sans prévenir la mairie. Un cadenas sera posé au portail et son numéro de

portable affiché afin qu'il soit présent lors des travaux.

Sébastien FAURE informe que pour le CLAE de la CCMVA un abattement est réalisé pour les personnes affiliées au régime général et pas pour celles de la MSA.

La séance est levée à 22H 54.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès

Mercredi 12 janvier 2011

verbal de la dernière séance. Il est adopté à l'unanimité.

Subventionnement de l'école de musique de Riscle

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2010/047 du 1^{er} décembre 2010 qui actait le non paiement à l'école de musique de RISCLE d'une subvention par élève originaire de la commune de 500 € suite à un courrier adressé par le maire de Riscle en date du 16 novembre 2010

Pour la commune de saint-Mont, le conseil municipal avait délibéré en refusant ce principe de subventionnement par élève mais avait approuvé un subventionnement global de fonctionnement. Cette proposition avait été formulée dans un courrier réponse adressé au maire de Riscle le 8 décembre 2010. Un dernier courrier rédigé par le maire de Riscle en date du 14 décembre 2010 faisait état de l'acceptation d'une telle subvention.

Aussi, monsieur le maire propose au conseil municipal réuni de subventionner sur le budget de Riscle le fonctionnement de l'école de musique à hauteur de 1.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve la subvention globale de 1.000 € pour aider au fonctionnement de l'école de musique de Riscle,

autorise l'inscription de cette dépense sur le budget 2011

autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce projet.

Délibérations (éventuelles) sur les contrats de maintenance ou d'entretien 2011

Monsieur le Maire récapitule les contrats en cours. Il n'y a pas de renouvellement à faire pour 2011.

Travaux de la mairie et choix de mobilier

Christian TOLLIS, qui assure le suivi de chantier et les rencontres avec les prestataires, fait le point. Les travaux se passent bien et sont dans les délais. Il reste le mobilier et le parking.

Puis M. le Maire fait état des propositions reçues pour les deux meubles. Le choix est fait.

Une première réception des travaux aura lieu mardi prochain puis une inauguration un samedi.

Mise au point des chantiers sur l'assainissement collectif

La commission des travaux doit définir les priorités de branchements dans le cadre de l'aide apportée lors des corvées. Certains administrés contactent directement

En direct du conseil municipal

Risque le fonctionnement de l'école de musique à hauteur de 1.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : approuve la subvention globale de 1.000 € pour aider au fonctionnement de l'école de musique de Riscle, autorise l'inscription de cette dépense sur le budget 2011

autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce projet.

Délibérations (éventuelles) sur les contrats de maintenance ou d'entretien 2011

Monsieur le Maire récapitule les contrats en cours. Il n'y a pas de renouvellement à faire pour 2011.

Travaux de la mairie et choix de mobilier

Christian TOLLIS, qui assure le suivi de chantier et les rencontres avec les prestataires, fait le point. Les travaux se passent bien et sont dans les délais. Il reste le mobilier et le parking.

Puis M. le Maire fait état des propositions reçues pour les deux meubles. Le choix est fait.

Une première réception des travaux aura lieu mardi prochain puis une inauguration un samedi.

Mise au point des chantiers sur l'assainissement collectif

La commission des travaux doit définir les priorités de branchements dans le cadre de l'aide apportée lors des corvées. Certains administrés contactent directement Sébastien FAURE. Jean-Pierre évoque la difficulté de certains branchements. Si le chantier est trop important, il faudrait que l'administré prenne un artisan.

Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique

territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en oeuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,
2. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), dont la délégation départementale du Gers est située à Mauvezin (32120). En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques ») qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

3. Après avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et avoir délibéré à l'unanimité décide :

de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er février 2011,

d'autoriser en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

de verser au CNAS une cotisation égale à 0,83% de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation provisoire est calculée au titre de l'année N avec versement d'un reliquat début N+1 calculé après production du compte administratif N-1) et d'inscrire cette somme au budget comme suit :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget.

En direct du conseil municipal

collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et avoir délibéré à l'unanimité décide :

de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er février 2011,

d'autoriser en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

de verser au CNAS une cotisation égale à 0,83% de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation provisoire est calculée au titre de l'année N avec versement d'un reliquat début N+1 calculé après production du compte administratif N-1) et d'inscrire cette somme au budget comme suit :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget.

de désigner Mme Jacqueline FEUGERE, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Travaux à programmer

Jean-Pierre JEGUN évoque le problème de la réserve à incendies au lotissement « Boutillet » et propose de mettre en place une bâche. Christian TOLLIS évoque la possibilité d'installer une citerne. Accord unanime la consultation sera lancée et le projet sera étudié lors de l'élaboration du budget.

Michel PETIT fait le point sur les projets d'électrification : Enfouissement des lignes électriques quartier école et réseau France Télécom, réducteur de tension au village avec éclairage public et renforcement de la ligne au « Boutillet ». Puis il propose les délibérations suivantes :

Projet d'esthétique des réseaux (FACE C 2010)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à visée esthétique. C'est le programme FACE C 2010 qui avait été approuvé lors du conseil municipal du 10 juin 2009.

Le devis définitif de l'entreprise E.T.D.E. s'élève à 92.000 HT, la participation de la commune est de 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver le projet cité en objet,

D'inscrire au budget de l'exercice en cours la somme de 18.400 € correspondant à la participation communale,

D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents permettant la finalisation du projet.

Travaux d'effacement du réseau de télécommunications

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques. Le dossier a été présenté le 6 janvier 2011 aux services du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers et de France Telecom. Ce

dossier est étudié et est conforme aux demandes du conseil municipal du 10 juin 2009.

Le montant des travaux s'élève à 12.188,00 € TTC pour la partie des travaux de génie civil et à 530,30 € HT pour la partie câblage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant de 12.188,00 € TTC pour la partie des travaux de génie civil,

approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant de 550,30 € HT pour la partie des travaux de câblage,

autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention jointe à cette présente délibération.

Point sur les commissions

1 Cadre de vie

Michel PETIT : RAS

2 Embellissement

Isabelle LABRUFFE : on attend que tous les travaux soient finis.

3 Carte communale

Joël BOUEILH : les services ont été consultés. Le dossier est prêt. Il est présenté. L'enquête va débiter dès la nomination du commissaire enquêteur. La publication devrait être réalisée dès que les dates seront arrêtées.

4 Social

Jacqueline FEUGERE : excusée.

5 Personnel

Michel PETIT : Tout va bien.

6 Sécurité

Michel PETIT : le plan de prévention des risques est en cours de réalisation.

7 Travaux

Jean-Pierre JEGUN a fait le bilan lors de la partie assainissement.

8 Tourisme

Marie-Claude DUVIGNAU a assisté à la réunion de la CCMVA en tant que déléguée de la communauté de communes.

Puis elle évoque :

Le chemin de randonnée SENESCOU. Une rencontre devra être organisée avec le propriétaire et le maire.

La transhumance : qui paye la subvention ? Réponse unanime : l'association des « Joyeux Compagnons » vu qu'ils ont perçu une subvention de 150 € pour la manifestation et que le coût demandé est inférieur (100 €).

Le dépliant de Saint-Mont réalisé par Régine CHAPEL est épuisé : accord nouvelle commande.

Bac jaune pour les nouveaux arrivants du village : à voir avec le SICTOM.

9 Finances

En direct du conseil municipal

dates seront arrêtées.

4 Social

Jacqueline FEUGERE : excusée.

5 Personnel

Michel PETIT : Tout va bien.

6 Sécurité

Michel PETIT : le plan de prévention des risques est en cours de réalisation.

7 Travaux

Jean-Pierre JEGUN a fait le bilan lors de la partie assainissement.

8 Tourisme

Marie-Claude DUVIGNAU a assisté à la réunion de la CCMVA en tant que déléguée de la communauté de communes.

Puis elle évoque :

Le chemin de randonnée SENESCOU. Une rencontre devra être organisée avec le propriétaire et le maire.

La transhumance : qui paye la subvention ? Réponse unanime : l'association des « Joyeux Compagnons » vu qu'ils ont perçu une subvention de 150 € pour la manifestation et que le coût demandé est inférieur (100 €).

Le dépliant de Saint-Mont réalisé par Régine CHAPEL est épuisé : accord nouvelle commande.

Bac jaune pour les nouveaux arrivants du village : à voir avec le SICTOM.

9 Finances

Sébastien FAURE étudie la situation. Un bilan est en cours de préparation.

Dépenses d'investissement 2011

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : " En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ".

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire propose d'engager, liquider et mandater les dépenses suivantes d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2011 :

tables, isoloir et chariot pour 3 622.68 €TTC. Cet achat sera réalisé chez Mat & Co.

2 convecteurs pour 966.82 € Cet achat sera réalisé chez Domotelec.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des

dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 du budget primitif, pour un montant de 4 590 €

Questions diverses

1 Certificat d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon la loi du 7 janvier 1983, en matière d'urbanisme et en particulier selon l'article L 11.1-2 du Code de l'Urbanisme, le sol des communes non dotées de POS est inconstructible en dehors des parties actuellement urbanisées. Toutefois, ce même article L 11.1-2 permet des exceptions et en particulier une construction sur demande motivée du Conseil Municipal, justifiée par l'intérêt de la commune, à condition que le projet ne soit pas jugé, par le Commissaire de la République, contraire aux objectifs fixés par la loi en matière de protection des milieux naturels et agricoles et des paysages (article L. 110 du Code de l'Urbanisme) et de façon plus générale aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme. Monsieur le Maire rappelle la demande de certificat formulée un habitant, concernant un terrain cadastré hors des parties actuellement urbanisées de la commune, et invite le conseil municipal à examiner l'intérêt de cette réalisation.

Joël BOUEILH propose d'attendre l'enquête publique pour la carte communale. Non.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité :

Considérant l'article L. 11.1-2 du Code de l'Urbanisme
Considérant la baisse de la population, Considérant que la demande de certificat d'urbanisme déposée par cet habitant présente pour la commune les intérêts suivants :
Projet d'implantation de trois maisons qui pourrait permettre l'installation de jeunes couples et peut-être d'enfants ;

Maintien de l'école ;

Rajeunissement de la population et évolution démographique.

DEMANDE que le certificat d'urbanisme soit délivré positif,

MANDATE M. le Maire pour transmettre la présente délibération au Service de l'Etat chargé de l'instruction (Unité Territoriale Ouest sise à Nogaro).

2 Courriers

GAMA : remerciement pour la délibération et information sur la taxe sur les granulats qui sera perçue 0.20 € par tonne dont le tiers sera reversé à la CCMVA ou à la commune.

Plantation de l'arbre de la laïcité suite à la demande du comité départemental des actions laïques. OK tous sauf Joël. A revoir lorsque tous les membres du conseil seront présents.

La liste des personnes ou collectivités qui ont adressé des vœux est transmise, une réponse a été adressée.

3 Terrasse du saget

En direct du conseil municipal

Mercredi 2 février 2011

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est adopté à l'unanimité.

Travaux mairie et aménagement / déménagement

La semaine du 12 au 19 février est arrêtée. Les radiateurs en bas seront installés par les services de la mairie ainsi qu'un programmateur. Les dossiers seront classés et codés.

Jean-Pierre JEGUN demande s'il serait possible de faire les grillades dessous lors de la fête. A voir avec l'architecte.

Remerciements à Jean-Louis LABRUFFE pour la réalisation des étagères pour les archives de la mairie et de la maison des associations ainsi que la rénovation des armoires très réussies. Son travail bénévole a été apprécié de tous.

La procédure afin de fermer la mairie annexe va être engagée.

L'inauguration sera faite plus tard simultanément avec l'assainissement et la rue Sainte-Barbe.

Travaux en cours

Travaux de voirie, embellissement de la rue Sainte-Barbe à Saint-Mont M. le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 19 janvier 2011, M. le Sous-Préfet de Mirande nous informe que la délibération du 1^{er} décembre 2010 relative aux travaux d'embellissement de la rue Sainte-Barbe à Saint-Mont est incomplète.

C'est pourquoi, M. le Maire propose de l'abroger et d'en prendre une nouvelle avec des précisions sur le plan de financement.

L'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres... ».

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Le montant global des travaux est estimé à 82 420 €TTC.

Le plan de financement se résume ainsi :

Montant global HT 68 913.04 €

Subvention 0.00 €

Participation de la commune de St -Mont
34 456.52 €

Participation de la Communauté de communes des Monts

et Vallées de l'Adour : 34 456.52 €

La participation communale (fonds de concours) sera versée à l'achèvement des travaux et sur présentation des pièces justificatives nécessaires. Les sommes correspondantes avait été inscrites au budget primitif 2010.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité, décide :

d'abroger la délibération du 1^{er} décembre 2010 ;

d'approuver l'apport de fonds de concours prévisionnel de 34 456.52 € de notre commune pour participer au financement des travaux de voirie, embellissement de la rue Sainte-Barbe et selon les modalités précisées ci-dessus ;

d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette participation.

de procéder au versement du montant définitif de cette participation, après achèvement des travaux et réception des pièces justificatives.

Assainissement

Jean-Pierre JEGUN fait le point. Plusieurs administrés ont été aidés afin qu'ils puissent être raccordés au réseau. Il interroge afin de savoir s'il faut brancher toutes les maisons afin d'organiser les corvées des bénévoles. Accord est donné pour les travaux mais il faudrait que les propriétaires concernés achètent les fournitures puisque les branchements étaient à leur charge.

Electrification

M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois projets sont en cours. La déclaration d'intention de commencement des travaux nous est parvenue. Deux projets vont être réalisés au plus vite.

Point sur les finances et délibérations à prendre

Bilan

Sébastien FAURE a étudié la situation financière et ainsi que l'ébauche du budget 2011. Un débat est lancé sur les priorités de 2011. Les terrains à bâtir du « Boutillet » devront être vendus. Après concertation, il est décidé de ne pas faire un lotissement et de mener une réflexion sur une PVR.

Prêt relais

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} décembre 2010, la décision avait été prise de réaliser un prêt relais auprès de la Banque Populaire Occitane pour un montant de 100 000 €

Après concertation avec le responsable auprès des collectivités, il s'avère que les termes de la consultation n'avaient pas compris par ses Services comme un prêt relais mais comme une ouverture d'un crédit de trésorerie.

De plus, les travaux des deux tranches pour le projet mairie viennent de finir. Les états d'acompte de solde ne vont donc nous parvenir qu'au cours du mois de février et des acomptes des subventions pour ce

En direct du conseil municipal

Joël BOUEILH fait part du projet de la Cave de Saint-Mont pour la méthanisation.

Quant à GAMA, rien de nouveau.

6/2 Embellissement

Isabelle LABRUFFE. RAS

6/3 Carte communale

L'arrêté est prêt ainsi que l'avis pour l'enquête. Une rencontre a été organisée avec M. LABARDIN, le commissaire enquêteur afin de fixer les modalités.

6/4 Social

Jacqueline FEUGERE fait état du placement d'une personne qui deviendra permanent au 27 janvier 2011.

Les aides municipales octroyées par les Actions Sociales ont été versées pour l'assainissement.

6/5 Personnel

Michel PETIT : Une formation secourisme a été mise en place et suivie par les trois employés.

6/6 Sécurité

Le plan de prévention des risques doit être relancé. Jacotte fait état du fait que pour l'instant elle est seule pour y travailler.

6/7 Travaux

Jean-Pierre JEGUN a déjà fait le bilan en début de séance.

6/8 Tourisme

Marie-Claude DUVIGNAU évoque une réunion pour le nouveau circuit du chemin de randonnée ainsi que la mise en place de cailloux sur le chemin de « Lavie ». M. le Maire rappelle que c'est un chemin privé. A voir après consultation des propriétaires.

Michel PETIT a rencontré, cet l'après-midi, Jérémy ASTAU pour le « Caminador » qui sera créé par le Pays du Val d'Adour. Riscle-St-Mont ferait partie de la troisième phase soit vers juillet 2011 (40 000 €). Une aire pourrait être mise en place aux communaux. Des conventions de passage avec les particuliers établies.

Il évoque aussi l'aire de camping cars toujours aux communaux avec une signalétique et des tables.

Jean-Pierre JEGUN rappelle que les communaux sont inondables. Les travaux seront à refaire tous les ans.

6/9 Finances

Sébastien FAURE a déjà présenté la situation en début de séance.

Questions diverses

Lecture est faite des derniers vœux et de la note de l'Association des Maires relative à la législation sur les débits de boissons. Suppression de la déclaration aux douanes.

Demande de subvention : La Galerie Bleue et l'Office Public de Habitat association consommateurs.

Lettre aux élus du Gers pour les hôpitaux et la réunion publique.

Médaille de la famille 2011. Non.

Jacotte FEUGERE fait part de l'accord donné afin de changer les poubelles de place au foyer par M. CUVELLIER. Par contre, il faudra faire un courrier.

Geneviève LABORDE souhaite que la signalétique soit revue : 1 deuxième sens interdit au niveau de la maison de Grimaud de l'autre côté de la voie et des panneaux le long du foyer pour le sens unique.

Michel PETIT souhaite que la signalétique de la nouvelle mairie soit également mise en place.

Marie-Claude DUVIGNAU fait part d'une requête afin d'élaguer les arbres aux « Coustous ». Ainsi le terrain tiendrait mieux avec les racines. Jacques DUBOS pose le problème de la hauteur et de la dangerosité de cette corvée. Christian TOLLIS invite à demander un devis à Adour Elagage. Et Geneviève LABORDE propose qu'un courrier soit adressé aux propriétaires.

Marie-Claude DUVIGNAU rappelle que les électrodes du défibrillateur arrivent à échéance.

La séance est levée à 22 heures 30.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80
Ou 06 48 03 25 14

*Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*